

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WITSEL À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE PRINCIPE DE SUPRACOMMUNALITÉ DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS POUR LES INFRASTRUCTURES DE PISCINES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le principe de supracommunalité dans le cadre des subventions pour les infrastructures de piscines ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, la situation des piscines s'améliore, mais à Liège, entre fermeture, travaux et température de l'eau assez froide pour nos plus petits, elle reste inquiétante.

J'ai appris que les piscines d'Outremeuse, de Grivegnée et de Visé avaient reçu un budget complémentaire. La piscine de Grivegnée fermera ses portes lorsque la piscine d'Outremeuse ouvrira les siennes. Cependant, suite à la découverte d'une fissure en Outremeuse, l'ouverture est déjà postposée. Néanmoins, le bassin des petits de Grivegnée est trop froid et certaines ASBL qui le louent n'y vont plus.

Cela représente des mois sans natation pour nos plus jeunes en région liégeoise. Suite à cela, je suis content de lire que la Wallonie veut favoriser les piscines supracommunales, et je m'interroge sur les détails de ce projet. C'est un dispositif pilote que vous avez mis en place, qui consiste à financer ces projets à hauteur de 4 millions d'euros supplémentaires. Il prévoit l'augmentation de l'incitant actuel, avec une majoration du taux de subvention qui passera à 20 %, au lieu de 10 % actuellement.

Le montant maximum subsidiable d'un bassin de natation est actuellement de 3 millions d'euros, et passera à 5 millions d'euros pour les bassins répondant aux critères.

Pouvez-vous me détailler davantage le dispositif que vous comptez mettre en œuvre ? Quand ce changement verra-t-il le jour ? Comment allez-vous faire la promotion de ce dispositif pilote ? Une étude a-t-elle été réalisée afin d'analyser les lieux propices aux piscines supracommunales ? Quel budget complémentaire total prévoyez-vous ? Et enfin, quand le projet sera-t-il évalué ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur différents éléments, notamment le nouveau projet qui a été voté récemment au niveau du Parlement.

Dans le cadre du chantier de la piscine d'Outremeuse, mon administration me précise qu'un défaut d'étanchéité de la cuve du bassin de natation a été découvert. Le problème a été résolu fin décembre 2023, et aucune fuite n'a été constatée depuis lors. L'ouverture de la piscine est programmée au printemps 2024.

Quant à la piscine de Grivegnée, Infrasports précise, suite aux informations obtenues auprès du gestionnaire, qu'aucun problème de température du petit bassin n'a été identifié et que l'absence de fréquentation que vous évoquez ne semble pas être confirmée. Cette piscine devant être rénovée après l'ouverture de la piscine d'Outremeuse. Il est confirmé que la société qui a en charge la maintenance de la piscine n'engage plus de frais pour des travaux conséquents, mais procède en toute logique aux réparations minimales nécessaires à poursuivre le fonctionnement de la piscine.

Concernant les nouveaux incitants qui viennent compléter les dispositifs du décret du 3 décembre 2020, ceux-ci ont été créés afin de répondre aux enjeux des bassins de natation et à la nécessité de promouvoir la supracommunalité. Ce nouveau dispositif prévoit ainsi une augmentation de l'incitant actuel pour les projets supracommunaux, avec :

- une majoration du taux de subvention, qui passe à 20 % au lieu de 10 % précédemment ;
- la création d'un incitant en faveur spécifiquement des bassins de natation, avec une majoration du taux de subvention de 20 % ;
- l'instauration d'un taux de subvention de 80 % pour les bassins de natation supracommunaux – le plafond précédent était, pour rappel, de 70 % ;
- l'instauration d'un montant maximum subsidiable à 5 millions d'euros hors TVA pour les bassins de

natation supracommunaux, alors que le plafond précédent était, lui, de 3 millions d'euros.

Ces nouvelles dispositions doivent permettre, d'une part, d'apporter une solution au manque de bassins en Wallonie, et d'autre part, de promouvoir les projets supracommunaux permettant de répartir les coûts d'investissement et/ou les coûts d'exploitation des infrastructures sportives entre les différents pouvoirs locaux.

Vu que ces dernières sont d'application dans le cadre du décret budgétaire 2024, elles s'appliqueront aux demandes d'octroi des subventions introduites durant l'année 2024. Une évaluation pourra intervenir si la mesure atteint son objectif. Celle-ci pourra alors être prolongée dans les années suivantes.

À la fin décembre 2023, j'ai adressé un courrier à l'ensemble des communes afin de les informer de la mise en place de ce nouveau dispositif. Sa promotion est également relayée sur le site internet d'Infrasports. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il suscite de nombreux intérêts. Mon cabinet a déjà été interpellé à plusieurs reprises par des porteurs de projet depuis l'entrée en vigueur de ces nouveaux incitants.

Aucun budget complémentaire n'est octroyé pour ce dispositif. Les dossiers déposés seront subsidiés via les budgets annuels du département Infrasports dans le cadre du décret du 3 décembre 2020, c'est-à-dire un budget global de 35 millions d'euros par an. Enfin, aucune étude permettant d'identifier les lieux propices aux piscines communales n'a été réalisée. Néanmoins, les besoins en piscines ont fait l'objet d'une étude préalable en 2016, en préambule de la mise en place du plan Piscines.

Enfin, je me permets de rappeler à nouveau que l'initiative de procéder à la construction ou la rénovation d'un bassin revient évidemment au porteur de projet et relève donc de l'autonomie communale.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse que vous avez pu m'apporter. Par rapport à la piscine d'Outremeuse, je suis content de savoir que cette réouverture se fera comme prévu au printemps, si j'ai bien entendu, et que les jeunes de Grivegnée pourront se rendre à Outremeuse le temps que leur piscine soit rénovée.

Je suis content de voir que c'est un projet pilote ambitieux qui pourra certainement aider certaines infrastructures, notamment au niveau du budget, cela solutionnera quelque part un peu ce manque de piscines. Et Dieu sait si l'on vous a énormément interrogé sur les infrastructures de piscine. Je resterai attentif à l'évaluation qu'il pourrait y avoir, et à sa prolongation éventuelle, si ce projet prend bien.

**QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DE
NATATION À NAMUR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Grovonius à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état des infrastructures de natation à Namur ».

La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

Mme Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre, depuis le 13 décembre dernier, la piscine de Saint-Servais est fermée. La piscine de Jambes est également fermée depuis un certain temps, et encore pour un temps certain, et la piscine de Salzinnes est fermée définitivement depuis déjà quelques années.

On se retrouve dans une situation où aujourd'hui, les Namurois et les Namuroises n'ont plus accès à aucune piscine sur le territoire namurois. C'est un problème évidemment pour les écoles, comme pour les clubs sportifs et aussi pour les services de secours. Bref, on a une commune de plus de 110 000 habitants où il n'y a plus un endroit pour les nageurs et les nageuses pour pouvoir pratiquer cette activité sportive. Cela ne va pas, c'est un problème.

C'est d'autant plus un problème que l'on est vraiment dans une situation de saga, c'est-à-dire que l'on a des piscines qui ont été rénovées et où des travaux importants ont été menés au cours des années et l'on constate que régulièrement, il y a des soucis et qu'il faut continuellement remettre le travail sur le métier.

On a un peu le sentiment que finalement, il y a aussi une forme peut-être de gabegie budgétaire à certains moments. Je ne veux pas jeter la pierre aux services communaux. Je me doute que ces chantiers sont des chantiers et les piscines ont des considérations techniques qui doivent être compliquées.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Ministre, pour avoir quand même quelques éléments d'information. D'une part, il s'agit d'avoir des informations chiffrées sur les montants investis dans ces piscines namuroises au cours de ces dix dernières années. La commune de Namur a-t-elle bien demandé les subsides qu'elle promérait vis-à-vis de la Région wallonne pour pouvoir mener tous ces travaux, y compris potentiellement des travaux de maintenance ?

Enfin, Monsieur le Ministre, j'aurais aussi aimé savoir si, au niveau de la Wallonie, il y avait des agents ou un service qui pouvait accompagner les communes non seulement dans la rédaction des cahiers des charges avant de construire une piscine, mais aussi les

accompagner dans la maintenance de ces infrastructures lorsqu'elle est construite, ouverte et qu'elle fonctionne. Comme je le répète, je ne veux absolument pas jeter la pierre aux agents communaux qui doivent gérer ces dossiers, j'imagine que ce sont des dossiers extrêmement compliqués et je pense que la Wallonie devrait pouvoir aussi, à un moment donné, sans doute, jouer un rôle dans ce cadre.

D'avance merci pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, d'après le relevé de mon administration, au cours des dix dernières années, les projets suivants ont fait l'objet d'une demande de subside sur le territoire de la Ville de Namur :

- le renouvellement des cabines individuelles de la piscine de Jambes : un subside de 236 090 euros a été notifié en 2012 et a été liquidé ;
- l'aménagement d'un local pour le club de plongée Sambre et Meuse à la piscine de Saint-Servais : un subside de 52 120 euros a été notifié en 2014 et a été liquidé ;
- la mise en conformité des installations techniques de la piscine de Saint-Servais : un subside de 917 790 euros a été notifié en 2015 ; 826 010 euros ont été liquidés et un solde de 91 780 euros est en cours ;
- la mise en conformité de la piscine de Salzinnes : un accord de principe de 3 300 000 euros a été donné en 2019. Le dossier a été abandonné par la Ville qui a sollicité une réaffectation du subside pour la rénovation de la piscine de Jambes en 2020. Cette demande a été refusée, car la décision d'octroi du subside par le Gouvernement du 9 mai 2019 portait sur un projet précis. Il n'était donc pas possible de réaffecter le subside à un autre projet ;
- l'achat d'un compresseur pour le club de plongée Sambre et Meuse à la piscine de Saint-Servais : un subside de 25 110 euros a été notifié en 2019 et a été liquidé.

Dans le cadre du plan Piscines, la Ville de Namur avait introduit une candidature pour la piscine de Salzinnes, mais elle n'a pas été sélectionnée par le Gouvernement wallon en 2018 en raison des réponses apportées aux différents critères d'attribution. Aucune autre demande de subside n'a été introduite ou n'a abouti à la notification d'un subside pour les piscines de la Ville de Namur.

Selon les informations reçues par mon administration, un projet de construction d'un bâtiment dédié à la médecine sportive serait prévu à l'avenue des Dessus de Lives à Loyers et comprendrait une piscine. Ni mon administration ni moi-même n'avons été

contactés par le porteur de projet. Quant à la piscine de Jambes, selon Infraspports, elle fait actuellement l'objet d'une rénovation dont le coût approcherait les 8 millions d'euros. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune demande de subside, à l'exception de la demande de réaffectation du financement alternatif octroyé pour la rénovation de la piscine de Salzinnes.

Plus globalement, le manque d'infrastructure dédiée à la natation en Wallonie est une réalité qui me préoccupe. Je pense que vous avez entendu l'échange que je viens d'avoir avec le député Witsel qui précise la réforme du dispositif et qui permet, je pense, d'apporter une réponse concrète à cette préoccupation.

Mon administration a toujours été, reste et restera disponible pour apporter une expertise technique à la mise en place des projets de construction ou de rénovation de piscines. Les porteurs de projet peuvent confier l'étude technique lors de la conception à des bureaux d'études spécialisés dans le domaine des piscines. L'enjeu est notamment de réduire autant que possible les coûts de fonctionnement liés à l'infrastructure tels que l'isolation, la rénovation, des systèmes de chauffage adaptés et innovants, l'installation de panneaux photovoltaïques, et cetera.

Je rappelle enfin que la Région agit comme pouvoir subsidiant au niveau de l'infrastructure et qu'elle n'intervient pas dans les coûts de fonctionnement. C'est pourquoi j'encourage le développement de piscines supracommunales afin de mutualiser ces différents coûts d'exploitation.

M. le Président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Je pense aussi que ces projets supracommunaux peuvent être une réponse à la pénurie de piscines sur le territoire wallon. Ceci étant dit, il faut faire fonctionner les piscines qui existent aujourd'hui.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse, pour les montants précis que vous avez pu me communiquer. Cela ne me rassure pas sur la manière dont ces dossiers ont été gérés au niveau de la commune, mais ce n'est évidemment pas de votre responsabilité.